

### PRÉAMBULE

Le chalet d'alpage se caractérise par les contraintes naturelles de l'alpage dans lequel il est situé :

- il est isolé ou regroupé en hameaux, toujours entouré de pâturages.
- il s'intègre dans l'environnement en suivant la pente du terrain.

- c'est avant tout, un "abri" construit en fonction des ressources présentes sur le site : terre grasse de pâture, accès à l'eau, matériaux, compétences et éloignement des risques (avalanche, éboulement, inondations).

Le chalet d'alpage doit composer avec le milieu naturel dont il est issu.



# LES ABORDS

## LES ABORDS IMMEDIATS



*Sol en terre battue et herbe autour du chalet*

Le sol situé autour du bâtiment est recouvert d'herbe, en terre battue, parfois pavé de larges pierres plates ou de galets permettant l'écoulement de l'eau. Il n'y a pas de terrasses ni de décaissement ou d'aménagement de plateforme, rarement quelques marches en pierre. Il faut veiller à garder l'harmonie existant entre le chalet et son



*Sol pavé grossièrement autour du chalet*

milieu naturel et ne pas créer de terrasse ou modifier le terrain par des talutages ou des murs de soutènement.

La mise en place irrégulière et parcimonieuse de galets, pierres plates, lauzes ou rondins découpés est possible mais doit être envisagée en tenant compte du contexte du lieu.



*Abords en grosses pierres*

## L'ACCES



*Chemin d'accès au chalet limité à quelques traces dans les pâturages*

Le chalet n'est bien souvent accessible que par un petit chemin non carrossable qui ne doit pas être recouvert de gravier ou d'enrobé.

L'aménagement des accès doit rester sommaire (pas de route matérialisée).

Lorsqu'un accès carrossable est existant, il n'est souvent discernable que par les deux bandes en terre laissées par les roues ; étroit, enherbé il se fond dans le décor naturel.



# LES ABORDS

## STATIONNEMENT

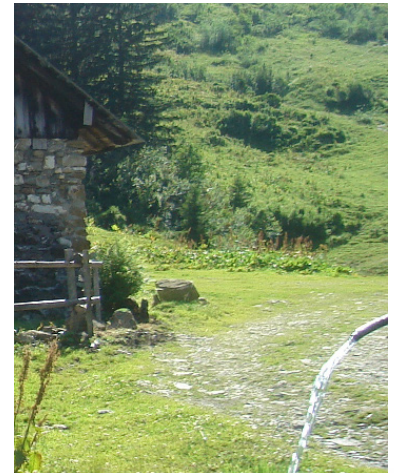


*Parking non délimité*

L'accès routier au chalet est bien souvent inexistant.

Lorsqu'il est accessible avec une voiture, le stationnement doit être sommaire.

Il ne doit pas être matérialisé, ni goudronné ou recouvert de gravier. Une solution intéressante est qu'il soit non définitif et déplacé régulièrement pour garder un aspect enherbé.



## LE GARAGE



*Accès par le fenil*

Construire un garage distinct du chalet n'est pas autorisé.

Néanmoins, il est possible d'aménager un espace dans l'ancienne grange avec un accès par les vieilles portes en bois du fenil.

La mise en place d'une porte de garage à proprement parler, métallique ou en bois, sectionnelle ou non est proscrite.



*Double porte de fenil*

## LES CLÔTURES



*Clôture en branchages*

Traditionnellement, les clôtures permettaient de canaliser les bêtes vers l'étable ou l'écurie et de protéger l'entrée de l'habitation.

Elles peuvent être utiles pour protéger les panneaux solaires, mais doivent être limitées.

Les clôtures éventuelles doivent garder un aspect simple et se référer à un schéma traditionnel :

- piquets en bois reliés par un fil de fer,
- barrière en bois simple non sophistiquée (sans découpe) non peinte, ni traitée,
- clôture en branchage,
- petit muret de pierres sèches, non maçonnés.

Les clôtures visant à délimiter les parcelles sont à proscrire.



*Clôture piquets et fil de fer*



*Clôture en bois*



*Muret avec grillage sommaire*

# LES ABORDS

## LES PLANTATIONS OU HAIES



*Chalets isolés*

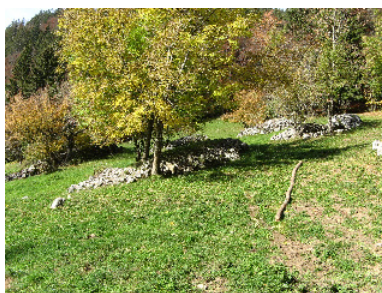
Le chalet d'alpage est construit au milieu de pâturages, un petit potager était parfois exploité à proximité.



*Un potager*

Dans un contexte de paysage ouvert, les haies n'étaient pas utilisées comme moyen de clôture ou comme limite de propriété. Les plantations doivent donc être en accord avec l'environnement du chalet, les essences étrangères sont proscrites.

## LE MURGIER OU PARI



*Un murgier ou pari*

C'est un amas de pierres issues de l'épierrement des champs cultivés.

C'est un témoignage de l'activité pastorale qu'il est intéressant de conserver, voire de restaurer car ils ont parfois subi l'érosion naturelle et sont recouverts de terre.

## LES PROTECTIONS CONTRE LES AVALANCHES

Ces protections ont toujours une utilité. Il est d'ailleurs important de faire un état des lieux des risques et d'évaluer la nécessité ou non d'adapter les protections existantes.

Lorsque celles-ci ont été mises en place, elles font partie du caractère patrimonial du bâtiment :

- il est préférable de les entretenir ou de les adapter.

- il n'est pas souhaitable de les remplacer par des systèmes plus modernes qui ne s'intégreraient pas au site.

**Si le chalet est situé dans un secteur soumis à des risques d'avalanche, son occupation hivernale peut être interdite par une servitude administrative**

(voir fiche : *Réglementation*).



*Protection contre les avalanches*

## L'ASSAINISSEMENT

(voir fiche : *Les éléments de confort*)

Il doit être autonome et intégré sans que la morphologie du terrain soit modifiée, sans talus ni terrassement, ni plateforme.

**Il est nécessaire de se renseigner auprès des instances compétentes (mairie...) afin de connaître la réglementation en vigueur dans chaque secteur concerné et la faisabilité du mode d'assainissement choisi et de respecter les préconisations émises par le service public d'assainissement non collectif.**



# LES ABORDS

## LES ÉLÉMENTS DISSOCIÉS

Ces éléments présents aux abords du chalet témoignent de la vie en estive : bassins, caves, fours et greniers. Lorsqu'ils sont encore présents sur le site, ils peuvent aussi faire l'objet d'une restauration traditionnelle :

- matériaux,
- techniques constructives.

## LES BASSINS

Ils peuvent être en pierre ou en bois.

Vérifier le cuvelage lors de la remise en état.

Le maintien de l'usage doit primer : un bassin est conçu pour recueillir de l'eau et non des fleurs.



*Différents bassins*



*Caves*



## LES CAVES, FOURS ET GRENIERS

Une cave voûtée est le plus souvent présente à l'intérieur du chalet mais certaines caves sont parfois construites en maçonnerie de pierre à l'extérieur du chalet pour stocker le fromage. Elles sont enterrées ou non.

Le grenier est toujours implanté à l'écart du chalet pour éviter la propagation des incendies.

Le soubassement en maçonnerie formant cave abrite la nourriture, la structure bois construite dessus loge le grain, les papiers et les vêtements.



*Four*



*Grenier*